

## Qu'est-ce qu'un article défini contracté ?

Un article défini contracté est un déterminant qui se forme à partir d'une préposition « à » ou « de » et d'un article défini (le, la, les, l').

Le résultat donne un nouvel article :

- « à » + « le » = au
- « à » + « les » = aux
- « de » + « le » = du
- « de » + « les » = des

Exemples :

- Il se rend au lycée.
- Elle court aux toilettes.
- Il ne me souvenait plus du nom de sa femme.
- L'automne est la période des feuilles mortes.

## **Attention aux confusions !**

Il ne faut pas confondre les mots « du » et « des » qui peuvent être des articles indéfinis ou des articles partitifs !

Pour ne pas les confondre, on peut remplacer l'article « du » par l'expression « un peu de » et l'article « des » par « une » :

- Si la phrase ne perd pas son sens, alors il s'agit d'un article partitif.
- Sinon, il s'agit d'un article contracté.

Exemple 1 :

- Je reviens des courses.
- Si remplace le déterminant « des » par « un peu de ».
- Je reviens un peu de courses.
- La phrase perd son sens. C'est donc à un article contracté.

Exemple 2 :

- Je mange du pain.
- Si je remplace le déterminant « du » par « un peu de ».
- Je mange un peu de pain.
- La phrase ne perd pas son sens. C'est donc à un article partitif.